



Conseil communal de la Ville de Pully

Rapport de la commission ad hoc au Conseil communal de la Ville de Pully

Postulat 01 (2021-2026) de Madame Valérie Bory Beaud REHABILITATION DU BASSIN DU PORT DE PULLY

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

1. COMPOSITION DE LA COMMISSION

La Commission ad hoc chargée par le Bureau du Conseil communal d'étudier le postulat de Madame la Conseillère Valérie BORY BEAUD se composait de neuf personnes :
Mmes Valérie BORY BEAUD (postulante), Pascale CUCHE, Odile CUENOUD GONZALEZ, Isabelle FARKAS, Lena LIO (présidente rapportrice), Lola Licet VARGAS MERCADO ; MM. Yoann FAVRE remplacé par M. Dominique FAVRE, Marc LEBEL, Roger ZIMET remplacé par M. Pierre ZAPPELLI.

Excusé : M. Marc LEBEL.

Notre commission s'est réunie le 12 octobre 2021 à 18h00 au Ch. de la Damataire 13. Nous y avons été reçus par M. le Municipal Lucas GIRARDET, accompagné de M. Philippe DAUCOURT (chef de service) et M. Yannick VERNEZ (chef de la Division Parcs et Promenades).

2. PRESENTATION DU POSTULAT PAR LA POSTULANTE

La parole est donnée à Mme Valérie BORY BEAUD qui expose les idées à l'origine du postulat :

L'exposition présentée au Quai Milliquet, concernant les intentions de la Municipalité en matière d'écologie, mentionnait la volonté de la Direction de l'urbanisme et de l'environnement (DUE) de lutter contre le réchauffement climatique en développant des zones de fraîcheurs. Pour ce faire, il y était question de remettre en eau les fontaines.

En cohérence avec cet objectif, j'ai souhaité que l'on examine la possibilité de remettre de l'eau dans le bassin situé à l'est du restaurant du Port de Pully. Ce bassin comporte une magnifique sculpture du sculpteur animalier Édouard Marcel SANDOZ, de renommée internationale. À l'origine, le bassin était rempli d'eau, laquelle avait été ultérieurement remplacée par de la terre et des fleurs.

Or ce changement d'affectation du bassin s'était effectué sans véritable concertation entre les différentes directions concernées et sans tenir compte du vœu exprimé alors par la Commission de gestion d'un suivi rigoureux en matière de valorisation des œuvres d'art.

Le Municipal d'alors, M. Martial LAMBERT, avait indiqué avoir pris cette décision parce que le bassin concerné n'était plus aux normes, lesquelles exigeaient une profondeur et une quantité d'eau moins grandes ; et qu'un assainissement aurait été compliqué et coûteux.

Telles sont les réflexions ayant conduit à réexaminer cette question, par le biais de ce postulat.

3. PROBLEMATIQUE PRESENTEE PAR M. LUCAS GIRARDET

M. Girardet convient que la volonté du sculpteur était sans doute de placer son cygne au bord de l'eau. Toutefois, la question de la sécurité, liée à la profondeur, est la première raison qui a conduit à enlever l'eau de ce bassin. Sa remise en eau nécessiterait de remonter le fond, de manière à limiter la profondeur à 20 cm ; ou alors de l'entourer d'une barrière, ce qui ne serait pas très heureux. L'étanchéité devrait également être refaite.

Ensuite, la remise en eau nécessite un nettoyage hebdomadaire, tout comme pour la pataugeoire du parc Guillemin, mais sans l'usage correspondant.

Techniquement, c'est possible de remettre en eau soit avec de l'eau qui part au lac, soit en circuit fermé, naturel ou avec des produits chimiques, ce qui nécessite de toute manière un local technique à proximité, voire un second bassin de décantation.

Il y aurait donc une évaluation à faire en ce qui concerne les coûts - qui s'élèveraient à quelques centaines de milliers de francs - et l'utilité attendue. Il ne paraît pas évident que la remise en eau de ce bassin, à proximité du lac, puisse contribuer à lutter contre les îlots de chaleur.

Cela dit, il est vrai que ce cygne est remarquable. On pourrait imaginer de le déplacer au bord de l'eau, mais l'artiste considèrerait que le bassin faisait partie de l'œuvre. Finalement, la Municipalité est d'avis qu'il faut conserver l'état actuel, quitte à simuler l'effet de l'eau par un choix approprié des plantes.

M. Vernez montre des photos de plantes bleues qui pourraient convenir.

La présidente fait remarquer que la volonté de la postulante était de remettre de l'eau, et non de simuler l'eau par des plantes.

La postulante le confirme et rappelle que l'idée proposée par M. Martial LAMBERT, de simuler l'eau par des plantes bleues, avait déjà fait sourire à l'époque. Elle indique par ailleurs que lorsque ce bassin contenait de l'eau, il n'y avait ni local technique ni second bassin, et s'étonne que l'on ne puisse plus se contenter d'un bassin de 20 cm rempli d'eau, sans autres complications.

M. Girardet explique que le local technique serait nécessaire pour un système à circuit fermé. L'autre solution est de laisser l'eau filer au lac, ce qui équivaut à laisser couler un robinet, d'où un important gaspillage d'eau.

La question est posée de ce qu'il en est de la fontaine située à côté du marchand de glaces. M. Girardet répond qu'il s'agit d'un circuit fermé, mais avec seulement un 0,5 m³, alors que le bassin dont on parle, avec 20 cm de profondeur, contiendrait 11 m³, ce qui nécessite un traitement différent. S'agissant du coût des travaux d'assainissement de ce bassin, M. Girardet précise qu'il s'agirait très approximativement de 200 à 300'000 francs.

4. DEBAT

Suite à la présentation du Municipal et de ses collaborateurs, le débat est ouvert.

Chacun a pu exprimer ses arguments et ses questions de la manière suivante :

- La remise en eau de ce bassin n’apporterait guère de fraîcheur supplémentaire par rapport au lac. Le coût serait élevé. Concernant le cygne, il est tout de même près du lac, même si ce n’est pas exactement au bord de l’eau. On conclut au maintien de l’état actuel.
- L’arrangement actuel est inesthétique mais il est étonnant que l’on ait attendu d’avoir un budget déficitaire pour vouloir faire ce genre de travaux.
- Il y a très peu de passage à cet endroit, mais est-ce que la remise en eau du bassin y changerait quelque chose ? Il y a maintenant d’autres priorités. Serait-il possible de remettre seulement un tout petit fond d’eau, en circuit fermé, pour un coût minime ? Autre question : les plantes bleues présentées en photo, qui ont l’air piquantes, ne sont-elles pas dangereuses pour les enfants ?
- Cet emplacement et sa valeur artistique, inauguré en 1957 en présence du général Guisan, est pratiquement abandonné aujourd’hui. Il est souhaitable de trouver un moyen de lui redonner vie à moindre coût.
- Les normes de sécurité sont devenues plus sévères, la Municipalité a choisi la voie prudente qui permettait de limiter les coûts tout en réduisant les risques pour la population.
- La postulante confirme l’intérêt d’avoir au moins un peu d’eau, en rappelant que l’idée du sculpteur était que le cygne se reflète dans l’eau. Elle propose aussi d’ajouter un petit jet d’eau, afin de dynamiser cet endroit en désuétude.
- Peut-on évaluer le coût des différentes alternatives ?

Quelques précisions apportées au sujet des plantes bleues

- Elles sont très douces et ne présentent aucun danger.
- Elles sont persistantes ; leur apparence se maintient toute l’année.
- Elles atteignent une taille d’environ 30 cm.
- Le remplacement des plantes actuelles serait pris sur le budget d’entretien ordinaire.

M. Daucourt indique que la décision de supprimer l’eau n’a pas été prise de gaieté de cœur, mais elle présente l’avantage d’être réversible. L’intégrité de la structure a été maintenue. On pourra toujours revenir à la version originale lorsque les budgets le permettront.

Concernant les alternatives, M. Girardet signale qu’il n’y a pas de projets pour l’instant, mais que de toute manière l’étanchéité et le relèvement du fond seraient nécessaires et déjà coûteux. La croissance de l’arbre situé tout à côté pourrait aussi réserver des surprises.

En conclusion, la postulante admet qu’une remise en eau complète sera difficile, tout en maintenant son intérêt pour avoir un minimum d’eau qui permettrait d’avoir un reflet du cygne. Cette variante devrait faire l’objet d’une nouvelle proposition. La postulante conclut donc au classement de son postulat.

5. VOTE

La parole n'étant plus demandée, la prise en considération du postulat de Madame Valérie BORY BEAUD est soumise au vote de la commission ad hoc.

Par cinq voix contre et trois abstentions, la Commission désignée à cet effet vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'adopter les résolutions suivantes :

Le Conseil Communal de Pully

- vu le postulat de Madame Valérie BORY BEAUD ;
- entendu le rapport de la Commission ad hoc désignée à cet effet;

Décide

- de ne pas prendre en considération le postulat de Madame la conseillère Valérie BORY BEAUD, demandant la réhabilitation du bassin du port de Pully, et de classer cet objet sans suites.

Pully, le 14 octobre 2021

Pour la Commission ad hoc, sa présidente rapportrice

Lena Lio

